



Les Représentant(e)s du Personnel n'ont pas siégé aux instances du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) et du Comité technique (CT) organisés ce jour !

Vous nous avez élu(e)s en décembre 2018 pour être vos représentant(e)s, pour défendre vos intérêts professionnels, vos droits et vos conditions de travail.

Depuis plusieurs semaines nous ne sommes plus en mesure d'honorer cet engagement. (cf mail du 7 mai).

Notre rôle n'est pas de nous rendre à une instance pour être informé(e)s de décisions déjà prises ou déjà à l'œuvre.

Notre rôle n'est bien évidemment pas de couvrir dans le silence des décisions défavorables aux intérêts des agents.

Notre rôle n'est pas non plus de discuter à posteriori des mesures prises et déjà en œuvre dans la collectivité.

Nous devons pouvoir jouer notre rôle de conseil, d'éclairage et d'alerte pour permettre à l'exécutif de prendre les décisions qui s'imposent et qui respectent le droit élémentaire des personnels à être représentés.

Évitons toute confusion derrière lesquelles certain(e)s souhaitent se dissimuler : nos organisations syndicales saluent le travail des agent(e)s (dont ils, elles sont) dans cette période difficile et la mobilisation de tous pour maintenir un service public départemental de qualité et ce, malgré les contraintes liées à la pandémie. D'ailleurs aucun de nos écrits depuis deux mois n'a remis en cause l'engagement des agent(e)s ni la qualité de leurs actions. Cependant nous le répétons : l'exécutif et l'administration n'ont pas rempli leur rôle démocratique qui consiste à consulter les représentant(e)s du personnel avant de prendre des décisions qui vont grandement influencer la vie professionnelle, personnelle et familiale des agent(e)s, d'autant plus dans un tel moment de doute, de tension et de fragilité. Notre rôle n'est pas de servir de caution à l'administration pour qu'elle fasse la promotion d'un dialogue social qu'elle bafoue depuis le début du confinement, et là encore dans les deux instances :

